Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D117-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/11/2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, MOUILLE Sandrine, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : COLAS Odette à MOUILLÉ Sandrine, GAUTHIER Mariane à LE COMTE Jean-Yves, LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à DOUBROFF Jean-Michel, MM : MINEC Pierre-Yves à LE VAILLANT Bernard, SALOME Olivier à HUON Joëlle

A été nommé(e) secrétaire : LE COMTE Jean-Yves

2025D117 – Réseau de chaleur - financement des travaux

Madame Le Maire informe l'assemblée que la subvention « Fonds chaleur » et les certificats d'économies d'énergie (CEE) vont financer l'intégralité des travaux du projet « création d'un réseau de chaleur ».

Des acomptes sur le montant alloué au titre du Fonds chaleur pourront être sollicités. En revanche le versement des CEE n'interviendra qu'une fois le projet terminé.

Aussi, ce budget autonome va, sur l'exercice 2026, devoir supporter les premières commandes de fournitures de combustible bois.

Afin de régler ces dépenses, dans l'attente de versement des subventions, il convient de réaliser un emprunt auprès d'un organisme bancaire.

Le conseil d'exploitation de la régie réseau de chaleur avait donné, le 6 novembre dernier, un avis favorable pour la consultation d'organismes bancaires.

Quatre organismes bancaires ont été consultés pour la réalisation d'un prêt relais de 1.000.000,00 € sur 24 mois.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D117-DE

L'offre du crédit agricole est la suivante :

- *Taux variable : euribor 3 mois moyenné + 0.82 %*
- *Durée : 24 mois avec un différé en capital de 21 mois*
- *Paiement des intérêts : trimestriel*
- *Remboursement du capital à la dernière échéance*
- *Déblocage possible par tranche*
- *Commission d'engagement : néant*
- *Indemnités de remboursement anticipé : non*
- *Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté*

Le conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière pour le SPIC « réseau de chaleur » s'est réuni avant la séance du conseil municipal le 4 décembre 2025 et a émis un avis favorable sur la proposition de financement présentée ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal :

- *De retenir l'offre du crédit agricole telle que détaillée ci-dessus,*
- *D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cet emprunt.*

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
LE COMTE Jean-Yves